

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Date convocation : 13/09/2016

Date affichage : 28/09/2016

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 20 h 30 , le conseil municipal de Chaussoy Epagny Hainneville s'est réuni sous la présidence de Germain MONTAIGNE, Maire.

PRESENTS : Mr MONTAIGNE Germain, LEJEUNE Jean-Claude, OPSOMER Denis, PIQUET Frédéric, DUEZ Franck, CHARLOT Vinent, LEGRAND Serge, BOURGEOIS Paul-Emile, SELLIER Hubert, CAZIN Grégory, Mmes ROUSSEL Régine, TOUSSAINT Sophie, DENEUX Marie-France, MONTAIGNE Céline,

ABSENT, FOURNIER Clément .

SECRETAIRE : Mme Astrid LIENARD

Approbation du PV du conseil municipal du 6 juillet 2016

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé sans remarques.

VENTE D'ARBRES -

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'allée de peupliers qui longe le chemin situé côte St Pierre, en direction de Berny, et menant à la maison d'un particulier , devient gênante faute d'un élagage régulier surtout pour le passage de véhicules . Ce dernier a porté réclamation en mairie afin qu'un élagage conséquent soit effectué. Etant donné que ces arbres arrivent à maturité, Mr le Maire propose au conseil leur abattage d'autant plus que le champ longeant cette allée et appartenant à un conseiller ne sera semé qu'au printemps et facilitera le travail . La plantation de jeunes plants serait effectuée au plus tard en février 2017. Deux devis sont présentés :

- Exploitation forestière BELLAVOINE à Abbeville pour l'achat des 63 peupliers houppiers compris pour la somme de 3500 €- fourniture et plantation des jeunes arbres (peupliers) : 900 €
- Coopérative forestière à AMIENS pour l'achat des 63 peupliers houppiers compris pour la somme de 2600 € , plantations des jeunes arbres (peupliers) 900 €.

Après avoir délibéré, le conseil retient le devis de l'exploitation forestière BELLAVOINE pour l'achat des arbres pour un montant de 3500 € et la plantation des jeunes arbres pour 900 €.

Les travaux d'abattage devront être réalisés au plus tard pour décembre.

DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - TRANSFERT DES BIENS

Mr le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi NOTRe , les CCAS des communes de moins de 1500 habitants seront intégrés dans la future intercommunalité qui verra le jour le 1er janvier 2017 sous forme de CIAS avec transfert des biens . Lors de la réunion du 15 septembre dernier, les membres du Centre Communal d'Action social de la Commune ont décidé de transférer tous les biens du CCAS à la Commune de CHAUSSOY EPAGNY HAINNEVILLE et de dissoudre le CCAS. Mr le Maire demande aux conseillers présents s'ils acceptent le transfert des biens du CCAS à la Commune de CHAUSSOY EPAGNY et la dissolution du CCAS. Tous les conseillers sont d'accord à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE TAP à la COMMUNE D'HALLIVILLERS. ANNEE 2015-2016

Etant donné que la commune de Chaussoy Epagny perçoit en totalité le fonds d'amorçage pour le TAP , soit pour l'année 2015-2016 64 enfants à 90 €, il est nécessaire de rembourser à la commune d'HALLIVILLERS la part qui aurait due lui revenir soit 9 enfants scolarisés à Chaussoy pour l'année scolaire 2015-2016 au total la somme de 810 €. Après avoir délibéré, le conseil est d'accord , à l'unanimité, pour rembourser la somme de 810 € à la Commune d'Hallivillers.

SITUATION DES TRAVAUX EN COURS

- Peintures salle de réunion mairie : les travaux débuteront dernière semaine de septembre
- Réfection de la départementale : travaux en 2017 + les bordures. Il faudra prévoir au budget la dépense concernant les bordures.
- Chauffage église : travaux bientôt terminés - cout HT des travaux 18 500€ financés par une subvention du Conseil départemental de 4600 € . Etant donné que la subvention attendue par les bâtiments de France ne sera pas possible, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il participera à raison de 3 000 € par le biais de l'indemnité accordée au maire. Il restera à charge à la Commune 10 000 € environ. l'inauguration des chauffages se fera le samedi 1er octobre à 17 heures.
- Entretien bâtiments communaux : bibliothèque , école , église et bâtiment Epagny : Mr PREVOST a effectué la restauration du bâtiment à Epagny , au démoussage de la toiture de l'école et pose d'une gouttière, à la restauration du clocher de la Bibliothèque et pose d'un grillage pour les pigeons et à l'église nettoyage des gouttières et pose d'un grillage également.
- Dépôt déchets verts : le dépôt a pris feu dernièrement et a été éteint à temps ; Il est prévu par les services techniques de la Com de Com du Val de Noye de clôturer le dépôt au cours du dernier trimestre. 2 solutions sont possibles :
 - suppression du dépôt,
 - déplacer le dépôt (le dépôt actuel est trop petit pour accueillir d'autres communes et l'emplacement risqué (incendie) un endroit est possible : le bois sur la route d'Hallivillers mais il faut prévoir le coût de l'aménagement (défrichage, terrassement qui serait à la charge de la commune.)Après avoir débattu, le conseil décide avant de prendre une décision , de faire chiffrer le coût de l'aménagement (devis) . Prendre contact avec les services de la com de com du Val de Noye pour visite sur place de l'emplacement prévu et avoir leur avis et un chiffrage et également définir la surface nécessaire pour le futur dépôt.
- Aires de jeux - les 2 conseillers chargés de ce projet, présentent au conseil les modèles de jeux extérieurs pour les enfants (1 pour les 4/10 ans jeu avion toboggan, 1 jeu sur ressort), 1 panier de basket, une table de pique-nique , une poubelle et le panneau concernant la réglementation. Le devis s'élève à 9400 € HT environ pour une commande passée en 2016. Il faut ajouter l'aménagement du terrain (40 M2 de surface pour l'avion toboggan et le jeu à ressort. Faire chiffrer le décaissement et l'apport en sable avant de prendre une décision . Mr le Maire insiste afin que les normes d'installation soient respectées et que le service de sécurité donne son accord.
- Terrain de football : un conseiller propose, afin de rendre le terrain de football plus pratique, de déplacer les buts dans le sens de la largeur. A réfléchir.

QUESTIONS DIVERSES

- Spectacle de Noël - Prévu le 11 décembre 2016 - le CCAS a décidé de ne pas proposer d'animation extérieure compte tenu de la déception du spectacle de Noël 2015. La Directrice de l'école serait partante pour un spectacle avec les enfants et des parents proposent une animation sous forme de conte . Ils contacteront la directrice pour une mise au point et avoir son avis.

- Nettoyage de l'église, pour l'inauguration du 1er octobre - rendez- vous est pris avec les conseillers et conseillères qui pourront être présents samedi 24 septembre à partir de 10 heures. Penser à apporter des balais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00